

23 juil 2021 -19:45

Appartient à Conseil des ministres du 23 juillet 2021

Fonction publique : octroi d'une dispense de service pour la vaccination contre le coronavirus

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relatif à l'octroi d'une dispense de service pour la vaccination contre le coronavirus.

Le 12 février 2021, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire concernant les directives pour les membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale relatives à l'octroi d'une dispense de service pour la vaccination contre le coronavirus et une dispense de service pour les volontaires dans les centres de vaccination. Cette circulaire n°693 du 24 février 2021 est encore valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le 7 juillet 2021, la Conférence interministérielle Santé publique a décidé de laisser vacciner également les 12-18 ans.

Le projet de circulaire prévoit également la possibilité pour les membres du personnel statutaire et contractuel employés au sein de la fonction publique administrative fédérale d'obtenir une dispense de service pour accompagner leurs enfants mineurs lors de la vaccination.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be